

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2008

A Guéreins à 19 h 30

DU SYNDICAT MIXTE DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

L'an deux mille huit, le 26 février, le Comité syndical réuni à Guéreins, après convocation légale en date du 18 février 2008, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

Le quorum étant atteint Monsieur MEGARD ouvre la séance.

Etaient présents : Monsieur Noël TEPPE, Monsieur Fabien RIGOTTO, Monsieur Michel GENTIL, Monsieur Joseph BAILLET, Monsieur Jean JOMARD, Monsieur Frédéric CHEVALIER, Monsieur Christophe MEGARD, Monsieur Martial TRINQUE, Monsieur Pascal SCHIAVINI, Monsieur Jean-Michel LUX, Madame Solange DUMAS, Monsieur Guy MARQUETOUX, Monsieur Guy MORILLON, Monsieur Gilles DUBOST, Monsieur Louis DEVAUX, Monsieur Robert LAGRANGE, Monsieur Roger THIVOLLE, Monsieur Philippe THENON, Monsieur Maurice BODIN, Monsieur Guy RENAUD, Monsieur Maurice FAILLET, Monsieur Michel JUFFET, Madame Madeleine CORNUAULT, Monsieur André PHILIPPON, Monsieur Philippe LODATO, Monsieur Roland LIEVRE.

Etaient également présents : Monsieur Robert BOUCHY, Monsieur Yves CLAYETTE, Monsieur Daniel MICHEL, Mademoiselle Alice PROST (Chargée de Mission du Syndicat, Monsieur Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat) et Madame Véronique GELIN (secrétaire comptable du syndicat).

Monsieur Guy MORILLON a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Christophe MEGARD présente le déroulement de la soirée et demande une minute de silence suite au décès de Monsieur PICARD, maire de Garnerans.

Début de la réunion : 19 h40

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007.

Monsieur MEGARD présente le compte administratif.
Les résultats du compte administratif 2007 sont les suivants :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 1 877.80 | 0.00 | 0.00 | 353.09 | 1 877.80 | 353.09 |
| Opérations de l'exercice | 4 115.57 | 3 787.00 | 124 391.68 | 97 905.46 | 128 507.25 | 101 692.46 |
| TOTAUX | 5 993.37 | 3 787.00 | 124 391.68 | 98 258.55 | 130 385.05 | 102 045.55 |
| Résultats de clôture | 2 206.37 | 0.00 | 26 133.13 | 0.00 | 28 339.50 | |
| Restes à réaliser | 0.00 | 0.00 | | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAUX CUMULES | 5 993.37 | 3 787.00 | 124 391.68 | 98 258.55 | 130 385.05 | 102 045.55 |
| RESULTATS DEFINITIFS | 2 206.37 | | 26 133.13 | | 28 339.50 | |

L'assemblée n'a pas de questions.

Monsieur MEGARD donne la parole à Monsieur THIVOLLE doyen de la salle pour procéder au vote.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- D'adopter le compte administratif présenté.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

2 – COMPTE DE GESTION 2007

Monsieur MEGARD présente le compte de gestion 2007 qui nous a été transmis par le receveur percepteur de Châtillon-sur-Chalaronne. Il reprend les éléments du budget 2007 et du compte administratif 2007.

Les résultats du compte de gestion 2007 sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Les prévisions budgétaires pour la section de fonctionnement étaient de 160 510 euros tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses engagées en 2007 pour la section de fonctionnement sont de 124 391.68 € réparties ainsi :

- ✓ Charges à caractère général : 40 789.84 €
- ✓ Charges de personnel : 73 939.18 €
- ✓ Autres charges de gestion courante : 7 089.17 €
- ✓ Charges financières : 2 573.49 €

Les recettes perçues en 2007 pour la section de fonctionnement sont de 97 905.46 € auxquels s'ajoute le résultat reporté de l'année 2006 d'un montant de 353.09 €.

Il convient donc de noter que la section fonctionnement accuse un déficit de 26 133.13 €.

Section d'investissement :

Les prévisions budgétaires pour la section d'investissement étaient de 9 159 euros tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses d'investissement engagées en 2007 sont de 4 115.57 € en immobilisations corporelles auxquelles s'ajoute le déficit d'investissement de l'année 2006 de 1 877.80 €.

Les recettes perçues en 2007 pour la section d'investissement sont de 3 787 €.

Il convient donc de noter que la section investissement accuse un déficit de 2 206.37€.

L'assemblée n'a pas de questions.

Le Président soumet au vote les propositions précitées,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- D'adopter le compte de gestion présenté.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

3 – COMPTE DE RESULTAT 2007.

Monsieur MEGARD présente le compte de résultat de l'année 2007 qui présente les résultats suivants :

| | Résultat CA 2006 | Affectation du résultat 2006 | Résultat de l'exercice 2007 | Restes à réaliser 2007 | Solde des restes à réaliser | Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat |
|--------|------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|---|
| INVEST | - 1 877.50 € | | -328.57 € | | | - 2 206.37 € |
| FONCT | 353.09 € | | -26 486.22 € | | | - 28 339.50 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Président propose au Comité Syndical d'affecté le résultat comme suit:

| | |
|---|----------------|
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007 | 28 339.50 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 0.00 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | 0 .00 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 0.00 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | 0.00 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007 Déficit à reporter (ligne 002) | 28 339.50 € |

L'assemblée n'a pas de questions.

Le Président soumet au vote les propositions précitées,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- D'adopter le compte de résultat présenté.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

4 – BUDGET ET COMPTE ADMISNISTRATIF 2008 SUR LE SMTC

Monsieur MEGARD rappelle qu'à l'ordre du jour apparaissait ces 2 points. En effet, étant donné que le SMTC a été dissous le 15/01/2008, le comptable aurait pu nous demander de faire un budget pour la période du 01 au 15/01/2008. En accord avec le trésorier de Châtillon, il n'en sera rien. Par précautions, nous signons les pages de signature qui pourront nous permettre le cas échéant de fournir un budget et un compte administratif pour cette période.

L'assemblée n'a pas de questions.

Le Président soumet au vote les propositions précitées,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- d'approuver les dispositions du présent rapport,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

5 - COMPTE DE GESTION 2008 SUR LE SMTC

Monsieur MEGARD présente le compte de gestion 2008 qui nous a été transmis par le receveur percepteur de Châtillon-sur-Chalaronne. Il reprend les éléments du compte administratif 2007.

Etant donné que la structure n'a fonctionné que 15 jours en janvier, aucune dépense n'a été réalisée durant cette période. Les résultats du compte de gestion 2008 sont donc les suivants :

Section de fonctionnement :

Les dépenses engagées en 2008 pour la section de fonctionnement sont de 0 € auxquelles s'ajoute le déficit de fonctionnement de l'année 2007 de 26 133.13€.

Les recettes perçues en 2008 pour la section de fonctionnement sont de 0 €.

Le résultat de clôture de 2008 pour la section de fonctionnement est donc de -26 133.13 €.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement engagées en 2008 sont de 0 € auxquelles s'ajoute le déficit d'investissement de l'année 2007 de 2 206.37€.

Les recettes perçues en 2007 pour la section d'investissement sont de 0 €.

Il convient donc de noter que la section investissement accuse un déficit de 2 206.37€.

L'assemblée n'a pas de questions.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- d'adopter le compte de gestion du Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne pour l'année 2008,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Fin de réunion : 20H10